

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DU TARN  
COMMUNE DE FAYSSAC

Envoyé en préfecture le 24/03/2026  
Regu en préfecture le 24/03/2026  
Publié le  
ID : 081-218100873-20260320-2026\_03\_20D10-DE

Date de la convocation  
17 mars 2026

Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 20 mars 2026  
N°2026\_10

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20 heures,  
Le conseil municipal de la commune de Fayssac régulièrement convoqué le 17 mars 2026 par Madame Stéphanie NADAI-PUECH, maire sortante, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Stéphanie NADAI-PUECH, maire.  
Présents : Stéphanie NADAI-PUECH, Gilles RAUCOULES, Marie-Françoise SAINT-IGNAN DIAS, Nicolas GRANIER, Danielle FOURNIER, BOUYGUES Corinne, David ROUSSEL, Christine PECH, Laurent CANTY, Joël ETERNOT,

Procurations : Mathilde DUMONT à Christine PECH  
Absents / excusés : Mathilde DUMONT

Secrétaire de séance : Marie-Françoise SAINT-IGNAN DIAS

**Objet :** Désignation des deux délégués titulaires au Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET)

- VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,
- VU, les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET), en vigueur depuis le 3 octobre 2016,
- **CONSIDERANT** qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.
- **CONSIDERANT** que l'article 7.2.1.1 des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) prévoient que « les communes membres de population inférieure ou égale à 10 000 habitants élisent chacune deux délégués municipaux et les communes membres de population supérieure à 10 000 habitants élisent chacune quatre délégués municipaux ».

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de deux délégués titulaires pour représenter la commune de Fayssac au sein du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner délégués titulaires du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET):

- M. Nicolas GRANIER
- M. Gilles RAUCOULES

Résultat du vote : à l'unanimité

POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre, rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture le.

Le Maire,

Stéphanie NADAI-PUECH



Le Secrétaire de séance

Marie-Françoise SAINT-IGNAN DIAS

Le Maire / Président informe que la présente délibération fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>